

**Assemblée Générale Ordinaire de Plante & Cité  
18 septembre 2020 – Visioconférence**

---

**Compte-rendu et délibérations**

---

Les membres de l'association se sont réunis le 18 septembre 2020 en visioconférence, sur convocation du Président effectuée par courriel du 16 juillet 2020, pour participer à l'assemblée générale de Plante & Cité. Ce courriel contenait le lien d'accès vers les documents préparatoires. Par courriel du 4 septembre 2020, les représentants des structures adhérentes ont été invités à procéder au vote électronique des délibérations. Les votes ont été clôturés le 15 septembre 2020.

**PARTIE 1 : INFORMATIONS GENERALES ET PARTIE STATUTAIRE**

**Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire**

---

Le Président Christophe BECHU accueille les participants pour cette assemblée générale ordinaire en visioconférence en raison du contexte sanitaire et remercie Ludovic PROVOST pour l'accueil technique assuré préalablement.

Cette assemblée générale intervient dans un contexte de l'après élections municipales avec de nouveaux représentants, Maires et élus en charge des espaces verts, de paysage, pour certaines collectivités territoriales membres de Plante & Cité. Le président salue ces nouveaux représentants et souligne que le sujet du végétal a été omniprésent au cours des derniers mois sur tout le territoire (végétalisation des cours d'école, coulée verte, plantations d'arbres...) témoignant d'attentes très fortes sur ces sujets de la part des habitants. Ce sont d'excellentes nouvelles pour la planète, les territoires et leurs habitants mais aussi les entreprises, et pour Plante & Cité. En effet, cela signifie que Plante & Cité aura un rôle clé dans sa capacité à accompagner cette dynamique. Au-delà de cela, chacun sait les difficultés que traversent les professionnels de la filière, avec le confinement qui a nécessité pour les collectivités de voir comment accompagner ces professionnels, par l'augmentation des commandes mais aussi en en faisant la promotion du végétal.

Le Président accueille Laurent BIZOT, Président de l'UNEP pour ce début de séance. Laurent BIZOT explique être engagé au sein de l'UNEP depuis plus d'une quinzaine d'années avant son nouveau mandat de président à la suite de Catherine MÜLLER. L'UNEP représente 100 000 actifs, avec 65 000 salariés et près de 30 000 entreprises du paysage totalisant un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros. Pour la filière, l'enjeu des dernières années porte sur les recrutements avec l'attractivité des métiers du paysage. Les entreprises ont su s'adapter au cours du confinement pour reprendre partiellement et progressivement les activités d'entretien. Laurent BIZOT confirme l'orientation des programmes des candidats aux élections municipales en faveur de la végétalisation des villes. Le confinement a montré le plébiscite des habitants pour l'accès aux espaces verts. Les enjeux de l'artificialisation des sols urbains constituent également un axe de la feuille de route de l'UNEP avec le certificat de végétalisation. D'autres axes portent sur la décarbonation, la digitalisation de la filière du paysage et la RSE. Les entreprises du paysage sont des acteurs indispensables de la biodiversité et de la nature en ville. S'agissant de l'évolution de la réglementation phytosanitaire, les entreprises du paysage sont d'ores et déjà engagées pour la réduction voire l'arrêt total de leur usage. Avec l'élargissement du périmètre de la Loi Labbé aux cimetières, terrains de sport et de copropriétés et autres lieux privés à usage collectif, les entreprises du paysage peuvent mettre en œuvre les solutions alternatives avec des délais de mise en œuvre adaptés.

En complément, Laurent BIZOT partage une mise en garde sur l'importance de l'entretien des jardins, même s'ils sont en « zéro phyto » ou en gestion écologique. Les appels d'offre des collectivités territoriales présentent parfois des budgets de création sans rapport avec le budget d'entretien nécessaire. Il est important que les donneurs d'ordre publics et privés ne se méprennent pas sur le fait que les pratiques favorables à la biodiversité requièrent cependant des prestations d'entretien.

Le Président propose que Plante & Cité puisse organiser un temps spécifique sur les sujets liés aux arbres urbains, allant des procédés de mises en œuvre, du choix des végétaux, aux orientations paysagères. Ce serait l'occasion de partager des retours d'expériences des adhérents sur ces sujets.

Le Président accueille désormais Mikaël MERCIER, Président de l'interprofession VAL'HOR. Mikaël MERCIER rappelle que la filière a été très impactée par la crise sanitaire et le confinement du printemps qui est intervenu en pleine saison de plantation et d'expédition de végétaux. La situation reste préoccupante avec des craintes pour l'ensemble des métiers de la filière. Mikaël MERCIER remercie toute l'équipe de P&C d'avoir été aux côtés des professionnels avec l'initiative d'une enquête auprès des collectivités territoriales sur les impacts de la crise sanitaire. Ce travail a été réalisé par Plante & Cité sur ses fonds propres, en associant VAL'HOR, les fédérations professionnelles et Excellence Végétal - organisation professionnelle qui gère tous les signes de qualité de la filière (Plante Fleur, Label Rouge, Fleurs de France). Au sortir de cette crise, VAL'HOR a souhaité évaluer l'impact de la crise pour la filière. Il en ressort que le secteur du paysage est peu touché avec un moindre risque de disparition d'entreprises, ce qui n'est pas le cas de tous les secteurs. Cependant, il convient de rester vigilant sur les conséquences à moyens termes sur les marchés de particuliers et sur les commandes publiques.

Mikaël MERCIER souligne l'expertise et l'originalité de Plante & Cité. Il confirme que c'est un outil essentiel pour soutenir les efforts des collectivités territoriales en faveur de la végétalisation des villes. Les principaux enseignements de cette crise donnent raison à cette dynamique en faveur du végétal et du paysage. En effet, on sait que le confinement a été mieux vécu avec un jardin ou à proximité d'un parc public. Cette crise apporte également un autre enseignement sur le besoin d'une meilleure digitalisation de la filière. Avec la mise en place d'un comité stratégique, l'Interprofession proposera de nouvelles actions où il sera question de Floriscope - outil de Plante & Cité – pour qu'il puisse jouer un rôle central et renforcé en interconnectant les collectivités, les paysagistes et les producteurs de notre filière.

Le Président remercie Mikaël MERCIER et Laurent BIZOT pour leurs interventions respectives. Il propose de passer à la partie statutaire de l'Assemblée générale ordinaire et indique qu'il n'y aura pas de votes en raison de la mise en place de votes électroniques préalable.

Ludovic PROVOST indique que les réactions sur l'espace de tchat sont très favorables à la proposition du Président d'un temps dédié au sujet des arbres en ville. Il rappelle que plusieurs sujets d'études et de webinaires feront échos à ces problématiques au cours de l'année.

### **Validation du procès-verbal de l'AGO du 27/03/19**

---

Le Président présente à l'assemblée le projet de délibération sur l'adoption du compte-rendu de la précédente assemblée générale ordinaire du 27 mars 2019, ainsi que les résultats des votes électroniques.

**Délibération n°1 :** L'Assemblée Générale valide le compte-rendu de la précédente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2019.

Résultat des votes : 58 POUR, 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS.

***La délibération est adoptée.***

### **Présentation du rapport d'activités 2019**

---

Le Président informe que le rapport d'activités a été envoyé avec les documents préparatoires et son approbation a ainsi pu faire l'objet d'un vote électronique.

Ce rapport reprend les métiers de Plante & Cité qui consistent à : 1-produire des ressources scientifiques et techniques en réponse aux attentes des collectivités territoriales et des entreprises du paysage par des études et des recherches appliquées, 2- mutualiser des expériences innovantes identifiées sur tout le territoire, et 3- diffuser de façon opérationnelle des connaissances et innovations.

En 2019, Plante & Cité compte 605 adhérents, ce qui représente une évolution de 11% en deux ans, avec 194 collectivités territoriales, 22 autres gestionnaires (la SNCF, des bailleurs...), 250 entreprises du végétal et du paysage et 139 membres associés dont 55 établissements d'enseignement technique agricole.

Ces derniers mois, 58 nouveaux membres ont rejoint l'association. Citons quelques-uns d'entre eux : ENGIE Lab, le Centre de Formation Professionnelle Forestière, les communes de Saint-Emilion, Nyons et de Bagneux, le Conseil départemental des Yvelines, les bureaux d'études Natural Solution et ADN Paysage ou encore l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire

Cette diversité et cet équilibre entre les différentes branches qui composent Plante & Cité est une force sur le territoire national. Il y a quelques années, parce que le potentiel d'adhésion était fort, il a ainsi été créé Plante & Cité Suisse qui compte désormais 45 adhérents. Nous suivons avec attention cette petite sœur.

Enfin, le Président remercie l'équipe de Plante & Cité pour le travail réalisé en 2019 et sur le premier semestre de l'année 2020, en particulier au cours du confinement. Les actions menées, en particulier les webinaires, ont rencontré un succès croissant avec près de 2000 participants, ce qui représente une audience trois fois supérieure à celle des années précédentes.

Le Président présente à l'assemblée le projet de délibération sur l'adoption du rapport d'activités et les résultats des votes électroniques.

**Délibération n°2 :** Après présentation du rapport d'activités 2019, l'Assemblée Générale donne son approbation sur les actions et orientations de l'association, prises par le conseil d'administration en 2019.

Résultat des votes : 57 POUR, 0 CONTRE, 4 ABSTENTIONS.

*La délibération est adoptée.*

## Présentation des rapports financiers 2019

---

Pour ce volet financier, le Président donne la parole à Stéphane ROSSIGNOL, Expert-comptable de l'association, puis à Bertrand MARTIN, Trésorier pour une présentation analytique, et enfin à Monsieur Xavier REBEL, le Commissaire aux comptes de l'association.

- **Rapport sur les comptes annuels**

Stéphane ROSSIGNOL, Expert-comptable de l'association, présente les comptes de l'exercice 2019. Il explique que la situation est assez analogue à celle de 2018. Il décrit et commente les écarts entre le prévisionnel initial, le réalisé 2018 et le réalisé 2019. Certaines dépenses ont été inférieures (postes liés aux déplacements et missions ainsi que prestations externalisées). Il explique le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel 2019, à hauteur de 66 k€. Il souligne que la structure financière de l'association est saine, en raison de la rigueur du suivi budgétaire, mais aussi de la recherche permanente de l'adéquation entre les dépenses et leur financement. Les fonds propres dont dispose désormais Plante & Cité sont importants pour couvrir les écarts entre la réalisation des dépenses et l'encaissement des acomptes et soldes de subventions accordées.

- **Présentation analytique des comptes annuels**

Bertrand MARTIN, Trésorier de l'association, explique que la grande majorité des dépenses reste liée aux programmes d'études et d'expérimentations (76%) puis la diffusion-documentation (10%) avec les journées techniques et webinaires ainsi que les services documentaires, les plateformes web et la publication Esperluette. La moitié des produits sont des financements négociés sur projet (51%) mais cela cache une grande diversité de cofinancements. Il estime également que les financements globaux d'Angers Loire Métropole sont importants dans la construction de l'équilibre budgétaire. Les financements apportés par l'Interprofession VAL'HOR jouent également un rôle majeur avec la convention cadre qui prévoit un soutien à hauteur de 600 k€ sur trois ans (2019-2021). Enfin, Bertrand MARTIN rappelle le poids des cotisations en augmentation de plus de 24 k€ par rapport à 2018, et qui représentent 23% des produits avec 330 k€. Ces ressources permettent d'apporter le soutien financier nécessaire pour consolider le financement des projets.

Le Président remercie le Trésorier et l'Expert-comptable pour la clarté et la précision des informations communiquées sur ces comptes 2019.

- **Rapport du Commissaire aux Comptes**

Xavier REBEL, commissaire aux comptes de l'association, rapporte les conclusions de la mission d'audit qui s'est déroulée quelques semaines auparavant. Les comptes annuels sont certifiés réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. Des travaux spécifiques ont été menés sur la reconnaissance des produits et confirment leur validité. Xavier REBEL mentionne également la présence de deux conventions réglementées, l'une avec Angers Loire Métropole pour la convention triennale abordée au conseil d'administration de décembre 2019, et la seconde avec Agrocampus Ouest pour la mise à disposition de locaux de la Maison du Végétal.

Après ces interventions, le Président rappelle les délibérations ayant fait l'objet des votes électroniques pour les comptes 2019.

**Délibération n°3 :** L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, du rapport sur les comptes annuels présenté par l'expert-comptable ainsi que celui du commissaire aux comptes, décide d'approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés et résumés dans ces rapports.

Résultat des votes : 57 POUR, 0 CONTRE, 4 ABSTENTIONS.

***La délibération est adoptée.***

**Délibération n°4 :** Après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes, l'assemblée générale prend acte de l'absence de convention prévue à l'article 612-5 du code de commerce.

Résultat des votes : 56 POUR, 0 CONTRE, 5 ABSTENTIONS.

***La délibération est adoptée.***

**Délibération n°5 :** Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice à concurrence de 65 597 € au compte « Autres réserves ».

Résultat des votes : 58 POUR, 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS.

***La délibération est adoptée.***

## **Plan d'actions et budget prévisionnel 2020**

---

Le Président donne la parole à Caroline GUTLEBEN, directrice de l'association, pour présenter le plan d'actions 2020.

Caroline GUTLEBEN fait remarquer que le programme d'actions 2020 est déjà fortement avancé. Parmi les actualités de septembre 2020, il convient de citer la parution de la publication Esperluette sur « Déployer la gestion écologique des espaces verts et de nature » qui a été envoyée à tous les adhérents, ainsi que le lancement de la nouvelle édition de l'opération Capitale Française de la Biodiversité sur le thème « Eau et Biodiversité ». Pour rappel, cette opération est une opportunité de sensibilisation en faveur de la biodiversité et un concours pour les collectivités qui souhaiteraient présenter des actions exemplaires sur ce thème. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 31 décembre 2020.

Parmi les projets menés par Plante & Cité en 2020, citons quelques exemples :

- Le guide pour aller vers le « Zéro Phyto » dans les terrains de sport. Il fait écho à l'évolution de la réglementation. Plante & Cité sera présent techniquement auprès des professionnels et des gestionnaires avec des outils et leviers techniques pour accompagner la transition vers ces nouvelles pratiques sans pesticide.

- Un recueil d'initiatives sur les pratiques de gestion et d'aménagement favorable aux oiseaux et pollinisateurs. Ce travail a consisté à identifier des réalisations originales qui sont désormais partagées. Il s'accompagne d'un bulletin de veille documentaire diffusé cet été sur ce thème.
- Plusieurs projets en préparation sur la construction sols fertiles et services écosystémiques rendus par les sols urbains (SITERRE 2, BISES).

L'ensemble de cette programmation fait l'objet d'une concertation avec tous les adhérents qui le souhaitent. Ce processus part de la réunion de groupes de travail thématiques au cours de l'été, suivie par la tenue d'un comité de pilotage technique transversal puis d'un conseil scientifique présidé par Philippe CLERGEAU, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

Caroline GUTLEBEN informe les nouveaux adhérents de la possibilité de faire remonter leurs attentes via les groupes de travail thématiques. Il est également possible de participer aux enquêtes et observatoires de terrain mais aussi d'accueillir des travaux expérimentaux. In fine, les ressources produites par Plante & Cité ont vocation à être partagées entre les collègues et collaborateurs des structures adhérentes.

Le premier semestre de l'année 2020 a d'ores et déjà été rempli par de nombreux événements ou la participation de Plante & Cité à des manifestations maintenues à distance. Le dernier trimestre prévoit les webinaires mensuels de Plante & Cité mais aussi la participation de l'équipe aux temps forts de notre secteur, avec notamment les Assises Nationales de la Biodiversité à Massy.

Le Trésorier, Bertrand MARTIN, présente le budget prévisionnel 2020. Le budget est ambitieux avec une prévision de 1 520 000 €, soit +6% par rapport à l'année 2019. Cependant, les engagements financiers seront programmés prudemment et en adéquation avec l'accord des financements de projet. Une grande majorité des financements a été accordée même s'il reste encore des demandes de financement sur projet en cours d'instruction, notamment pour le projet Floriscope. Les financements globaux notamment dans le cadre du partenariat avec Angers Loire Métropole et la Métropole du Grand Paris représentent 11% des ressources et jouent donc un rôle important dans l'équilibre budgétaire. Les cotisations représentent 22% du budget prévisionnel 2020.

Le Président remercie les intervenants pour ces présentations et fait remarquer que le moment de l'année où se tient cette assemblée générale relativise le caractère prévisionnel du plan d'action 2020 car l'année est déjà très engagée.

Le vote a été très explicite et le Président remercie les membres de Plante & Cité.

**Délibération n°6 :** Après leur présentation, l'Assemblée Générale donne son approbation sur le plan d'actions et le budget prévisionnel 2020.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## PARTIE 2 : FOCUS SUR PROJETS ET ACTIVITES

Le Président présente Hélène CRUYENNINCK, adjointe déléguée à l'Environnement et aux Espaces verts, pour qui cette mandature est le premier engagement politique, dans un parcours professionnel et scientifique dans les domaines de l'environnement, des modes de vie durables et de l'écoconception.

Hélène CRUYENNINCK prend le relais de l'animation de la séance de l'Assemblée Générale et informe les participants qu'ils pourront désormais prendre connaissance des avancées des travaux de Plante & Cité sur quatre focus. Pour les nouveaux membres, cette séquence est importante pour mieux comprendre les domaines sur lesquels intervient Plante & Cité.

### **Focus 1 : Effets des espaces verts et de nature sur la santé humaine**

Hélène CRUYENNINCK fait remarquer que les mois de confinement ont rappelé l'importance des espaces verts dont une partie de la population a été privée. D'après un sondage pour l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, 7 français sur 10 déclarent que les espaces verts leur ont manqué durant le confinement, et 1 sur 3

estime que son confinement aurait été meilleur s'il avait pu avoir accès à un jardin public ou un parc. Un chiffre qui grimpe à 56% parmi les citoyens logeant dans un appartement.

Les effets de la nature en ville sur la santé physique et mentale ne sont plus à démontrer. Dans le prolongement des recherches internationales, Plante & Cité a initié en 2018 avec l'Université d'Angers et Agrocampus Ouest un travail de recherche pour approfondir le potentiel que représentent les espaces de nature en ville pour la santé psychologique des habitants. Cette recherche interdisciplinaire inédite s'est appuyée sur une expérience de terrain menée au parc Balzac à Angers avec une quarantaine de participants courant 2019.

Pour en parler, Hélène CRUYPENINCK donne la parole à :

- Bastien VAJOU, Psychologue doctorant au sein de Plante & Cité
- Puis à Éric LEQUERTIER, Vice-président et entrepreneur du paysage à Saint-Malo.

Bastien VAJOU présente l'équipe au sein de Plante & Cité qui travaille sur cette thématique avec Pauline LAÏLLE et Alice MEYER-GRANDBASTIEN, chargées de mission, Nathan BEZIAU ingénieur paysagiste q. La co-direction scientifique de la thèse est assurée par Benoit FROMAGE, Professeur en Psychologie à l'université d'Angers, rattaché à l'équipe BePsyLab, et Gilles GALOPIN, Enseignant chercheur à Agrocampus Ouest, rattaché à l'IRHS, l'Institut de Recherche en Horticulture et Semences. Les partenaires financeurs sont l'ANRT, l'Interprofession VAL'HOR et le CIBI qui a notamment réalisé une vidéo de présentation de la thèse.

[Passage de la vidéo « 3 minutes autour de la thèse » : <https://www.youtube.com/watch?v=DROiNRlzhuA>]

En complément de la vidéo, Bastien VAJOU informe que les recherches ont fait l'objet de passations de terrain avec une 40aine de volontaires qui ont ainsi pu participer à l'expérience. Cet échantillon est plus important que ce qui est généralement observé dans les recherches de cette nature. Les prochains mois seront consacrés à la finalisation des analyses et la préparation de la soutenance de la thèse début 2021.

En parallèle, la valorisation a été initiée avec notamment un cycle de webinaires :

- « Perceptions de la nature en ville par les citoyens et les écologues : regards croisés », le 23 juillet par Alice MEYER-GRANDBASTIEN
- « Nature en ville et santé : état des connaissances », le 24 septembre par Bastien VAJOU
- « Biodiversité dans les espaces de nature en ville et santé mentale », le 7 octobre par Alice MEYER-GRANDBASTIEN
- « Expériences de nature et santé mentale : qu'apprend-on de nouveau en France ? » en février 2021 par Bastien VAJOU

Bastien VAJOU rappelle qu'il s'agit d'une thèse Cifre et que par conséquent, un comité technique de thèse a été mobilisé. Plusieurs administrateurs de Plante & Cité y participe, dont Éric LEQUERTIER, Vice-président qui va apporter un témoignage sur l'intérêt de ce sujet pour les professionnels du paysage.

Hélène CRUYPENINCK remercie Bastien VAJOU pour la clarté de ses propos et informe que la vidéo est visionnable sur un lien qui sera communiqué aux participants.

Éric LEQUERTIER remercie Bastien VAJOU qui, par cette étude, permet de rapprocher la vision du monde du paysage et du monde scientifique. Ces travaux sont essentiels pour la profession, pour démontrer l'importance de la nature dans nos vies chaque jour.

L'étude menée par Plante & Cité en 2014 sur les bienfaits du végétal en ville, avait mis en évidence l'importance des végétaux sur la qualité du cadre de vie, l'attractivité du territoire, le lien social, mais aussi la santé mentale d'où le développement de nombreux jardins à vocations thérapeutiques. Les effets positifs de ces jardins sur la santé mentale des patients sont en effet constatés par les professionnels de soin.

Le jardin permet de renouer des liens avec la nature et réactive tous nos sens, ce que pourront probablement vérifier les travaux conduits par Bastien VAJOU.

Un jardin de particulier ou collectif, lorsqu'il est bien pensé et en adéquation avec les règles de la nature, devient un lieu de ressourcement : un jardin qui soigne ! Cela s'est encore vérifié avec la période que nous traversons : les personnes qui ont le mieux vécu le confinement sont ceux qui ont pu s'échapper au jardin. Les bienfaits du végétal nous permettent de décompresser, de se ressourcer et de se recharger en énergie.

Éric LEQUERTIER explique qu'en réalisant des jardins énergétiques, il vise à créer des ambiances et ressentis positifs pour leurs usagers. Il mobilise la dimension énergétique des lieux et de chacun de nous, par les plans

vibratoires de notre corps. En travaillant sur ces dimensions peu connues, on peut créer des parcours de revitalisation dans les jardins. Avec une sensibilité différente, cette approche converge néanmoins vers la finalité des travaux scientifiques menés dans le cadre de la thèse, qui apportera des éléments d'interprétation sur la façon dont se construit une expérience de nature favorable à la santé psychologique.

Hélène CRUYPENINCK remercie Éric LEQUERTIER pour ce témoignage sur l'importance de la connexion entre l'Homme et son environnement. Pour donner suite aux questions sur le Chat, Ludovic PROVOST rappelle que les résultats de la thèse seront communiqués à l'occasion du webinaire final du cycle sur « Espaces verts et santé » début 2021.

## Focus 2 : La gestion écologique des espaces verts

---

Hélène CRUYPENINCK rappelle qu'EcoJardin est un marqueur fort de l'activité de Plante & Cité. Dix ans après sa construction avec le concours de plusieurs grandes collectivités territoriales et du Centre National de la Fonction publique Territoriale, EcoJardin est devenu la référence nationale en matière de gestion écologique des espaces verts, au point d'être intégrée au Plan Biodiversité du Gouvernement.

Plus de 530 sites (parcs et jardins, cimetières, sièges d'entreprises, campus, espaces verts de bailleurs...) sont labellisés. Nous travaillons au développement de la démarche dans les Outre-Mer, en particulier avec la région Guadeloupe, mais aussi avec le service public de Wallonie pour son extension au-delà de nos frontières. La dynamique est prolifique et c'est ce qui a été présenté avec la dernière publication sur ce thème envoyée début septembre à tous les adhérents.

Pour explorer ce sujet, Hélène CRUYPENINCK donne la parole à

- Aurore MICAND, paysagiste en charge de la démarche EcoJardin pour Plante & Cité
- Puis à François DARCHIS, Conseiller municipal à Versailles en charge des délégations « Environnement et projets Innovants »
- Et enfin à Christophe DAVALO, Responsable des espaces verts de Paris Habitat.

Aurore MICAND rappelle que la démarche EcoJardin est composée d'un référentiel, guide technique sur la gestion écologique, d'un label, outil de valorisation des pratiques, et d'un réseau de gestionnaires engagés au travers des sites labellisés. Depuis 2012, elle accompagne les professionnels dans la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité. Propriété de Plante & Cité, le label est animé par l'Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France dans le cadre d'une convention de partenariat. L'élaboration des outils techniques et plus récemment des outils de communication a bénéficié du soutien de l'OFB dans le cadre du plan Ecophyto dans les JEVI porté par le MTE.

EcoJardin s'appuie sur une organisation et une gouvernance tripartite, fondement des démarches de qualité, telles qu'elles sont reconnues en France.

D'un côté, l'évolution et l'actualisation du référentiel et des grilles d'évaluation reposent sur un comité technique réunissant experts et partenaires et animé par Plante & Cité, qui porte également la communication autour du label au niveau national. D'un autre, les audits sont réalisés par des auditeurs et auditrices indépendants, professionnels qui ont été sélectionnés pour leur expertise sur les questions d'écologie et de paysage. Ils sont en charge des visites des sites, de la rédaction d'un rapport de synthèse et émettent un avis sur la labellisation. Enfin, l'attribution du label est réalisée par un comité de labellisation comprenant toutes les parties prenantes réunies dans 4 collèges paritaires. Ce comité est animé par l'ARB, qui réalise le suivi de l'ensemble de la procédure de labellisation et des relations entre candidats et auditeurs.

L'année 2019 a été une année particulièrement riche pour EcoJardin, avec 128 sites labellisés, pour un total de 532 labellisés. Elle a notamment été marquée par la labellisation de tous les espaces verts de la ville de Rennes, et toujours par la présence d'une diversité d'acteurs, bailleurs, entreprises, établissements d'enseignement, et même centre hospitalier. La rencontre EcoJardin, accueillie fin janvier à Paris au Ministère de la Transition Ecologique a été un grand succès avec une salle comble.

Le succès de la démarche EcoJardin inspire aussi d'autres acteurs : la démarche sert de base pour l'élaboration de références techniques sur la gestion écologique en milieu tropical dans le cadre du projet Greenville co-porté par le CAUE de Guadeloupe et Plante & Cité avec le soutien financier de l'Office Français de la

Biodiversité, et plus proche des climats métropolitains, un travail d'adaptation du référentiel au contexte wallon est en cours à la demande du service public de Wallonie.

Pour autant, il est nécessaire de continuer à communiquer pour démultiplier les changements de pratiques. C'est pourquoi de nouveaux outils de communication ont été créés, en complément de la refonte du site Internet qui permet désormais de mieux mettre en valeur les sites labellisés et les ressources sur la gestion écologique. Ces nouveaux outils ont été créés pour sensibiliser et faire connaître les pratiques écologiques des jardiniers professionnels à un large public, amateur ou averti. Ils sont composés de 2 volets :

- Le premier, une exposition itinérante Parcs et jardins en gestion écologique est disponible dès cette rentrée et visible à Angers. A la fois pédagogique et engageante, elle porte un regard résolument positif sur la diversité des pratiques professionnelles et paysages de la gestion écologique. Conçue en deux versions, une pour l'intérieur et une pour l'extérieur, elle est mise à disposition gratuitement de toute structure qui souhaite l'accueillir. Seuls les frais de transport restent à la charge de l'emprunteur. Le formulaire de réservation en ligne sera ouvert à la fin du mois sur le site internet de Plante & Cité.
- En complément, des vidéos témoignages ont été réalisées, pour battre en brèche les idées reçues, parfois tenaces, sur la gestion écologique. Toutes sont disponibles en ligne, et nous vous proposons de visualiser l'une d'elle.

[Passage de la vidéo « La gestion écologique : Impossible partout ? » : <https://www.label-ecojardin.fr/fr/ressources/la-gestion-ecologique-impossible-partout>]

François DARCHIS complète les propos en indiquant que la démarche EcoJardin présente deux types de bénéficiaires directs : les jardiniers puis les élus.

S'agissant des jardiniers, le premier grand sujet qui a été traité à Versailles concerne la santé. L'utilisation des produits phytosanitaires les exposaient à des risques et l'entrée dans la démarche « Zéro phyto » et de la gestion écologique a été impulsée pour protéger les jardiniers. Ensuite, ces changements de pratiques et de regard sur les attendus de l'entretien des espaces verts ont nécessité un changement de regard et de la formation. La démarche EcoJardin en fait un critère clé. In fine, les jardiniers sont valorisés pour le développement de nouvelles compétences. C'est essentiel quand on sait que sur le terrain, ce sont les premiers interlocuteurs des habitants, les premières personnes à pouvoir parler de la nature et des pratiques d'entretien mises en œuvre. La reconnaissance EcoJardin donne des éléments de langage qui leur sont utiles pour expliquer la démarche et les changements induits dans le paysage.

S'agissant des élus, l'intérêt de la démarche EcoJardin est qu'elle permet de donner corps aux aspirations d'une meilleure prise en compte des enjeux liées au changement climatique, de la prise en compte de la biodiversité et de la qualité du cadre de vie. Beaucoup de citoyens se demandent comment mettre en œuvre des pratiques « zéro phyto », comment planter des arbres, entretenir les espaces verts en limitant leur arrosage. L'implication dans la démarche donne aussi du métier sur comment on fait, comment mieux faire...EcoJardin apporte en effet de la substance et un cadre d'intervention crédible pour un élu et un Maire pour expliquer qu'être « vert », ce n'est pas une étiquette mais des convictions et des actions visibles et appréciées par les citoyens.

Christophe DAVALO apporte un nouveau témoignage de l'intérêt de la démarche EcoJardin avec le point de vue des bailleurs sociaux. Paris Habitat est le plus grand bailleur public social de France avec 120 000 logements, 280 000 locataires (1 parisien sur 9) et 107 ha d'espaces verts répartis sur 850 jardins. La démarche EcoJardin a été initiée dès 2015. Après l'arrêt des produits phytosanitaires de synthèse dès 2006, il s'agissait d'aller plus loin et de s'évaluer et d'avoir un avis extérieur sur les pratiques des équipes en régie et des prestataires. Ainsi, depuis 2015, ce sont 17 sites qui ont été labellisés et de nouveaux sites présentés à la prochaine session de labellisation.

La démarche, d'abord crainte par les jardiniers en raison de l'audit, a finalement apporté de la reconnaissance. Un jour, un jardinier a déclaré « Maintenant, je me sens moins jardinier que gestionnaire d'un espace de biodiversité ». Cette transformation a également été vécue par les entreprises prestataires de Paris Habitat qui ont même pu amener encore plus loin les pratiques en faveur de la prise en compte de l'écologie. D'autres bailleurs s'impliquent, c'est le cas notamment de la Soclova, bailleur angevin.

La démarche et le label permettent de donner du sens aux nouvelles pratiques, comme la fauche tardive, et d'expliquer pour quoi elles sont plus vertueuses. C'est un outil très utile pour communiquer et sensibiliser les



locataires sur leur environnement. Christophe DAVALO espère ainsi que le label continuera son développement et signale que Paris Habitat poursuivra activement la démarche.

Hélène CRUYENNINCK remercie les deux intervenants pour leur témoignage ayant permis de montrer qu'EcoJardin est un outil qui permet d'apporter des bénéfices non seulement aux habitants mais aussi aux jardiniers et aux élus. Elle remercie l'équipe pour l'animation de cette démarche.

### Focus 3 : Un nouveau barème pour évaluer la valeur de l'arbre

---

Hélène CRUYENNINCK propose de passer désormais à un autre outil, les barèmes de l'arbre. Cette question peut prendre des proportions fortes sur le plan médiatique en raison du caractère émotionnel du sujet. Pour un gestionnaire, une collectivité territoriale, il est important d'évaluer de façon objective la valeur des arbres en considérant les nouvelles connaissances que nous avons sur les services écosystémiques et en matière de paysage qu'ils rendent.

Pour présenter ce sujet, Hélène CRUYENNINCK donne la parole à :

- Alice MEYER-GRANDBASTIEN, chargée de mission pour Plante & Cité
- Puis Pierre HERY, de la direction des espaces verts d'Orléans.

Alice MEYER-GRANDBASTIEN explique que depuis 2016 Plante & Cité travaille avec Augustin BONNARDOT, du CAUE 77 et François FREYTET de l'association COPALME, à l'élaboration et la diffusion d'un nouveau référentiel pour estimer la valeur des arbres. Il s'agit de prendre en compte de nouveaux critères et de les pondérer par rapport aux bénéfices ou aux désagréments pour la communauté.

Aujourd'hui, hors exploitation fruitière ou sylvicole, les arbres n'ont pas de valeur marchande. On sait cependant que les arbres ont une valeur réelle qui varie en fonction d'un nombre important de critères. Donner une valeur monétaire aux arbres permet de les protéger de façon préventive en calculant la Valeur Intégrale Évaluée de l'arbre, mais aussi de les protéger de façon répressive en quantifiant le préjudice subi grâce au Barème d'Évaluation des Dégâts causés à l'arbre.

Ces outils ont été réalisés en concertation avec une communauté d'utilisateurs et de référents : Hortis, AITF, ATTF, CNIEFEB, ONF, ARBRES, GECAO, Sequoia, SFA, SNHF, UNEP. L'application vient d'être mise en ligne le 17 septembre à l'occasion d'un colloque « Arborencontre » en Ile-de-France.

Ce nouvel outil est à destination des professionnels. Il s'adresse en premier lieu aux collectivités territoriales, aux professionnels du paysage et paysagistes concepteurs, mais aussi constructeurs, promoteurs et autres aménageurs. Une fois reconnu par ces publics, il sera notamment à destination des experts judiciaires et des assureurs qui pourront l'utiliser dans leurs pratiques. Les associations et les particuliers peuvent également être concernés par cet outil mais dans ce cas, ils devront solliciter un professionnel de l'arbre car l'utilisation des barèmes de l'arbre requiert une certaine expertise en arboriculture.

[Passage de la vidéo « Les barèmes de l'arbre » : <https://vimeo.com/430306039>]

Pierre HERY explique pourquoi la ville d'Orléans s'est saisie du sujet de l'évaluation monétaire des arbres de son territoire. Il est fréquent que lors d'un aménagement et de travaux sur la voie publique, les arbres soient endommagés par les interventions des entreprises, qui prêtent parfois plus d'attention au mobilier urbain qu'aux arbres. Leur donner de la valeur permet de sensibiliser les intervenants et de protéger les arbres car il est essentiel de préserver leur potentiel qui se développe avec le temps. Cela peut aussi être utile pour protéger le patrimoine arboré privé au moment des permis de construire.

Les barèmes préexistants sont anciens et l'actualisation d'un tel outil semblait nécessaire depuis plusieurs années pour tenir compte de l'évolution des connaissances sur les services écosystémiques rendus par les arbres.

La ville d'Orléans va prochainement adopter ces barèmes et recommuniquer auprès des acteurs du domaine public pour expliquer qu'un arbre doit faire l'objet d'une attention pour anticiper tout dégât sur tronc, branches pouvant entraîner des dommages parfois irréversibles. Les barèmes sont un formidable outil pour sensibiliser à leur préservation.

## Focus 4 : L'application Floriscope

---

Pour présenter ce dernier sujet de l'Assemblée générale, Hélène CRUYENNINCK donne la parole à Jérôme BEBIN, Chef de projet digital pour Plante & Cité sur ce projet.

Jérôme BEBIN informe que l'équipe projet au sein de Plante & Cité est composé de Benjamin PIERRACHE, Ludovic PROVOST et Caroline GUTLEBEN. L'environnement du projet comprend des partenaires et prestataires qui interviennent sur la production de données avec Phytacconseil, ou encore sur la maintenance évolutive des applications avec DATAE. Les partenaires financeurs du projet sont l'Interprofession VAL'HOR et le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Un an après le lancement de l'application mobile présenté au Salon du Végétal, l'équipe a produit une vidéo de présentation de Floriscope qui s'adresse aux publics professionnels destinataires.

[Passage de la vidéo de présentation de l'application Floriscope :  
<https://www.youtube.com/watch?v=FmKTTYu993c>]

Conçu pour connaître, choisir et trouver des plantes, FLORISCOPE allie la rigueur d'une encyclopédie et l'opérationnalité d'un outil de recherche digital. Avec un référentiel de 184 000 dénominations de plantes, Floriscope dispose du plus grand référentiel taxonomique français en matière de végétaux. En quelques chiffres 8 000 taxons sont décrits, 11 200 sont illustrés avec un total de 47 000 images.

L'usage de Floriscope progresse avec 35 000 utilisateurs, dont 13 000 nouveaux utilisateurs en 2020, et 1 800 visiteurs/mois en progression constante. La connexion avec la filière du végétal est établie grâce au référencement des catalogues de 67 producteurs, totalisant 17 600 plantes produites, et de 23 collections végétales (jardins botaniques, collections patrimoine arboré de collectivités territoriales...). La valorisation de la filière passe également par l'affichage des labels Plante Bleue, Fleurs de France et Label Rouge pour les végétaux des producteurs référencés.

### Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

A la demande d'Hélène CRUYENNINCK, François COLSON donne les grandes lignes de l'agenda de Plante & Cité dans les prochains mois avec la construction des programmes d'études et de recherche en lien avec le comité de pilotage technique et le conseil scientifique. Il rappelle que la continuité des projets a été possible par la capacité de l'équipe qui a su trouver des solutions d'organisation et de fonctionnement à distance. Ces ressources ont également permis d'améliorer la diffusion des services auprès des adhérents. Il conclut que d'une certaine façon, les services ont été dynamisés et remercie l'équipe pour cela.

Hélène CRUYENNINCK remercie François COLSON pour son implication précieuse auprès de l'équipe. Elle salue le travail remarquable de Plante & Cité tout au long de cette année singulière, en particulier pour la tenue de cette Assemblée Générale en visioconférence qui constitue une première.

La prochaine Assemblée générale aura lieu au printemps 2021 et sera l'occasion de procéder au renouvellement du conseil d'administration de l'association.